

# Norvège

## 1. Couverture institutionnelle

Les statistiques publiées sous le titre *Statistiques bancaires – Comptes des banques* se rapportent exclusivement aux banques commerciales (y compris la Caisse d'épargne de la Poste – Postbanken – depuis 1994) et aux caisses d'épargne. À la fin de 2009, il y avait 148 banques en Norvège représentant quelque 64 % de l'encours total des prêts au secteur privé et aux collectivités locales. Outre les banques commerciales et les caisses d'épargne, plusieurs autres institutions jouent également un rôle important dans le système monétaire et de crédit norvégien<sup>1</sup>.

Le système des établissements publics de crédit (on parle aussi de banques publiques) est bien développé. À la fin de 2009, on dénombrait trois établissements publics de crédit en Norvège. Ces institutions sont principalement destinées à consentir un volume raisonnable de crédits à des secteurs déterminés de l'économie, notamment en fonction de critères sociaux, industriels ou régionaux. Le système des banques publiques s'est considérablement développé depuis la seconde guerre mondiale, notamment sous l'impulsion des politiques conjoncturelles de la seconde moitié des années 1970, période durant laquelle il a été doté de fonds importants. Depuis 1992, la part des banques publiques dans le total des crédits accordés a baissé, passant de près de 22 % de l'encours des prêts au secteur privé et aux collectivités locales à 7 %. Les prêts des banques publiques sont accordés principalement aux ménages sous la forme de prêts au logement et de prêts pour l'éducation, mais des prêts sont également consentis aux collectivités locales et aux entreprises. Les banques publiques obtiennent l'essentiel de leurs ressources directement des pouvoirs publics.

Les sociétés de financement privées offrent des services financiers de même nature que ceux offerts par les banques sous la forme de prêts contre billets à ordre et de prêts hypothécaires. Dans l'ensemble, elles proposent des services complémentaires tels que le crédit-bail, l'affacturage et le financement des ventes à tempérament. Les sociétés de financement sont, dans une large mesure, la propriété de banques étrangères ou norvégiennes. Elles se procurent l'essentiel de leurs ressources en empruntant sur le marché monétaire, en partie en concurrence avec les banques commerciales et les caisses d'épargne, ou auprès de leur société-mère.

Le marché obligataire, qui comprend les titres des sociétés de crédit hypothécaire, représente également une part importante du système monétaire et de crédit norvégien. Il constitue une source essentielle de crédit pour la construction de bâtiments industriels et de logements, la construction navale et le financement des exportations. Après l'introduction, le 1<sup>er</sup> juin 2007, d'un nouveau règlement administratif en matière d'obligations avec droit de priorité, les sociétés de prêts hypothécaires sont également devenues une source importante de financement pour les banques. En octobre 2008, le gouvernement

norvégien a mis en œuvre un arrangement où les banques norvégiennes et les sociétés de prêts hypothécaires pourraient échanger des obligations sécurisées (*covered bonds*) avec des bons du Trésor. L'accord d'échange était un effort pour réduire les effets négatifs de la crise financière. Le contrat de swap a accru l'importance des sociétés de prêts hypothécaires dans le système monétaire et de crédit norvégien étant donné que les portefeuilles de prêts sont transférés des banques aux sociétés de prêts hypothécaires. Depuis 2007, la part des sociétés de prêts hypothécaires dans l'offre de crédit total a presque doublé, passant d'environ 13 % des encours de prêts au grand public à 25 %.

Les compagnies d'assurance et les fonds de pension, etc. représentent également une source de crédit au plan national. Leurs ressources proviennent des primes versées et des dépôts d'épargne-retraite. Ces fonds sont affectés principalement à l'achat d'obligations au porteur et à des prêts aux personnes physiques ou institutions ayant souscrit des contrats d'assurance ou des conventions de financement des retraites avec ces compagnies.

Au cours des années 1980, une part de plus en plus importante de l'offre de crédit domestique a transité à l'extérieur du système de crédit normal, en raison de la rigueur de la réglementation des institutions financières. Cette réglementation suscitait des problèmes croissants en termes de surveillance et d'orientation du marché du crédit. Depuis 1985, cette réglementation a été progressivement supprimée et, dans une large mesure, l'offre de crédit a été à nouveau relayée par le système de crédit normal.

## II. Couverture géographique et degré de consolidation

Les données figurant dans les comptes de résultats et les bilans se rapportent aux banques norvégiennes (caisses d'épargne et banques commerciales, y compris la Postbanken depuis 1994) ainsi qu'à toutes leurs succursales en Norvège. Sont exclues en revanche leurs filiales et succursales à l'étranger. Les filiales et succursales de banques étrangères sont considérées comme des banques commerciales norvégiennes.

## III. Structure du système bancaire

Les activités des banques norvégiennes sont réglementées par trois textes de lois : la loi sur la surveillance des établissements de crédit, des compagnies d'assurance et des maisons de titres (Autorité de Supervision Financière – *Finanstilsynet* – FSA), la loi relative aux caisses d'épargne et la loi relative aux banques commerciales.

La FSA s'assure du bon fonctionnement des banques, de leur respect des dispositions législatives et réglementaires et de la conformité de leurs activités avec leurs principes fondateurs, leurs objectifs et leurs statuts. L'examen des comptes est un élément clef de la supervision de toutes les banques commerciales et caisses d'épargne.

Les modalités concernant la création de banques, de leurs organes de contrôle, de leurs activités, comptes et audit, etc., sont stipulées dans la loi relative aux banques commerciales et dans la loi relative aux caisses d'épargne. Les dispositions légales exigent des banques qu'elles soient membres du fonds de garantie.

La FSA, la Banque centrale de Norvège et l'office statistique de Norvège (Statistics Norway) coopèrent à la collecte des données comptables des institutions financières (avec des spécifications statistiques). Ces données sont contrôlées et chargées dans une base de données commune où elles peuvent être utilisées à des fins de supervision, de surveillance, d'analyses et statistiques. Statistics Norway publie les données de cette base de données sur [www.ssb.no/english/subjects/10/13/10](http://www.ssb.no/english/subjects/10/13/10) sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle.

Depuis 1981, le nombre de caisses d'épargne a diminué de 308 à 119, tandis que le nombre des banques commerciales est passé de 22 à 15.

En 2004, la plus grande banque commerciale et la plus grande caisse d'épargne de Norvège ont fusionné, c'est pourquoi depuis cette date, la Banque de Norvège publie les comptes de ces deux établissements comme s'il s'agissait d'un seul groupe (catégorie « banques »).

Dans les années 1980, les caisses d'épargne et les banques commerciales norvégiennes étaient soumises à une réglementation stricte de l'offre de crédit. Cet encadrement s'est traduit par un gonflement de la part du marché du crédit non réglementé dans l'offre totale de crédit. À partir de 1985-86, la réglementation a été progressivement assouplie et, en 1990, l'ensemble de ce dispositif a été abrogé.

## IV. Description succincte des activités des banques

### **Dépôts de la clientèle**

Les banques norvégiennes offrent à leurs clients différents types de comptes de dépôts. Traditionnellement, les dépôts assortis de préavis de trois ou douze mois étaient les plus répandus. Depuis quelques années, les dépôts sont généralement rémunérés à un taux lié à celui du marché monétaire. Il s'agit de dépôts assortis de conditions spéciales, qui font l'objet d'une concurrence sur le marché monétaire entre banques, sociétés financières et firmes de courtage. On notera également que les comptes à vue (par exemple les dépôts de salariés mobilisables par chèques ou par cartes) représentent une proportion croissante des dépôts. Plusieurs banques rémunèrent ces dépôts à des taux progressifs sur la base des montants déposés, le plafond étant souvent très proche du taux du marché monétaire. Certaines banques proposent également des instruments d'épargne spéciaux assortis de taux d'intérêt élevés et d'une période d'indisponibilité, et des comptes d'épargne qui permettent aux déposants, sous certaines conditions, d'obtenir des prêts, par exemple pour financer l'acquisition d'un logement. Toutes les banques proposent en outre aux jeunes des comptes d'épargne ouvrant droit à des déductions fiscales, sous réserve que l'épargne ainsi cumulée à des conditions fiscales privilégiées soit utilisée pour contracter des prêts au logement.

### **Prêts au public**

La structure des prêts, traditionnellement différente entre les banques commerciales et les caisses d'épargne, tend à s'uniformiser. Les banques commerciales accordent davantage de facilités de découverts tandis que la proportion des prêts à remboursement échelonné par échéances fixes est supérieure dans les caisses d'épargne. Ceci s'explique par le fait que, dans le passé, les banques commerciales s'adressaient davantage que les caisses d'épargne au secteur des entreprises. Les découverts sont utilisés en particulier par les entreprises et les travailleurs indépendants : ils peuvent utiliser leur autorisation de découvert quand le besoin s'en fait sentir, dans la limite de leurs prêts. Cependant, ces dernières années, certaines banques ont commencé à proposer des facilités de découvert avec les prêts hypothécaires. Les prêts à la construction de logements sont généralement convertis en prêts hypothécaires à taux révisable, remboursables de façon échelonnée, lorsque la construction est terminée. Sur la totalité des prêts consentis aux ménages par les banques norvégiennes à la fin de 2009, 6,9 % étaient à taux fixe, alors que la part des prêts à taux fixe consentis aux entreprises non-financières était de 27 %. Il convient de noter que la plus grande partie des prêts à intérêt fixe des entreprises non-financières ont une période de taux d'intérêt fixe allant jusqu'à 3 mois seulement. Certaines banques

fournissent également l'affacturage, des services de crédit-bail et des lignes de crédit garanties sur les logements, un produit qui devient de plus en plus populaire.

### **Opérations de change**

Les banques norvégiennes sont autorisées à proposer des services de change.

### **Marché monétaire**

Les banques interviennent sur le marché monétaire norvégien.

### **Intermédiation dans les opérations de paiement**

Les banques commerciales et les caisses d'épargne jouent un rôle-clé d'intermédiaire dans les opérations de paiement. Outre les billets et les pièces, les virements bancaires, les virements postaux et les services bancaires sur Internet sont les principaux instruments de paiements. Ces dernières années, tous ces instruments, en particulier les cartes bancaires, ont pris de l'importance par rapport aux billets et aux pièces. Les banques commerciales et les caisses d'épargne ont coordonné leur système de cartes bancaires de telle sorte que leurs clients puissent utiliser à tout moment leur carte pour obtenir de l'argent aux distributeurs automatiques. Normalement, les cartes de crédit et de débit acceptées au niveau international peuvent être utilisées dans ces distributeurs. Les cartes bancaires peuvent également être utilisées sur les terminaux de paiement des magasins, des stations services, etc. Même si d'autres types de cartes ont connu une expansion rapide ces dernières années, les instruments évoqués précédemment conservent une nette prépondérance.

### **Autres activités**

Hormis les activités sus-mentionnées, les banques participent à diverses opérations qui peuvent être regroupées de la façon suivante :

- Garanties : sous certaines conditions, les banques peuvent accorder des garanties pour des prêts, des valeurs mobilières, des paiements, etc.
- Conseil : plusieurs banques proposent des services de conseil financier aux entreprises comme aux particuliers.
- Services d'agence et de gestion immobilière : certaines banques exercent ce type d'activité au même titre que des agences immobilières classiques.
- Opérations sur titres/gestion de portefeuille : ces activités font partie des opérations ordinaires des banques.
- Intervention sur les marchés dérivés, dans le cadre des stratégies de couverture et de négociation des banques.

## **V. Réconciliation des données nationales avec la présentation de l'OCDE<sup>2</sup>**

### **Compte de résultats**

Les revenus nets d'intérêts constituent l'élément le plus important du compte de résultat des banques. Outre les intérêts sur les crédits en cours, ce poste comprend les commissions sur les découverts et les prêts à la construction ainsi que les gains générés par les valeurs en cours de recouvrement. Les dividendes sur les actions sont une autre source de revenus et ils ont enregistré des variations très importantes ces dernières années. Parmi les autres sources de revenus importantes, on retiendra les commissions de garantie, les commissions et les plus-values sur les valeurs mobilières ainsi que les gains de change. Du côté des charges, ce sont les intérêts sur les dépôts de la clientèle et des

banques qui constituent le poste le plus important. Les salaires, les amortissements et les moins-values représentent d'autres postes de charges importants. De 1987 à 1991, les pertes sur prêts ont sensiblement augmenté, même si elles ont été en grande partie recouvrées dans les années qui ont suivi pendant lesquelles les pertes sur prêts ont été modestes. Les turbulences sur les marchés financiers internationaux, qui ont émergé à l'été 2007, ont cependant entraîné une augmentation des pertes des banques sur les prêts et leur persistance donne la perspective de pertes croissantes au cours des périodes à venir.

Les revenus nets d'intérêts ont vu leur part diminuer dans le revenu des banques par rapport au total des prêts. C'est ainsi que des commissions officielles et les banques elles-mêmes sont arrivées à la conclusion que les prix des services offerts par les banques devaient refléter les coûts. Cela permettrait une meilleure répartition des ressources, pour les banques comme pour l'économie dans son ensemble. En effet les prix demandés encourageraient alors les clients à utiliser les moyens de paiements faisant appel à moins de ressources. Par exemple, les clients seraient encouragés à utiliser les services bancaires sur Internet plutôt que de se rendre dans les succursales. Par conséquent, les banques ont introduit la facturation de la plupart des services bancaires alors que les intérêts appliqués aux valeurs en recouvrement et les marges d'intérêt ont été réduits.

## VI. Sources

Les statistiques publiées sous le titre *Statistiques bancaires – Comptes des banques* proviennent de l'Office des Statistiques de Norvège (pour la période 1996-2006 : Norges Bank).

### Notes

1. Voir le tableau « Structure du système financier », *Statistiques bancaires – Comptes des banques*, OCDE, Paris.
2. Voir également ci-après les tableaux « Concordance du compte de résultats » et « Concordance du bilan ».

## Norvège

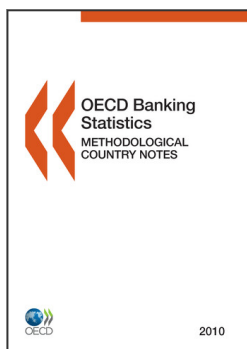
## Concordance du compte de résultats – Ensemble des banques – 2009

Présentation de l'OCDE	Millions NOK	Présentation nationale
<b>1. Revenus d'intérêts</b>	<b>135 717</b>	
	128 885	Revenus d'intérêts
	3 735	Revenus de commissions de prêt
	629	Revenus d'opérations de crédit-bail
	2 468	Dividendes sur actions
<b>2. Charges d'intérêts</b>	<b>82 615</b>	<b>Charges d'intérêts (dont commissions d'intermédiation)</b>
<b>3. Revenus nets d'intérêts</b>	<b>53 102</b>	
<b>4. Revenus nets autres que d'intérêts</b>	<b>23 910</b>	
a. Frais et commissions à recevoir	14 882	
	13 467	Autres commissions et frais facturés
	1 414	Commissions de garantie de placement
b. Frais et commissions à payer	3 942	
	3 928	Charges de commissions, frais à payer et commissions de courtage
	14	Commissions de garantie de placement
c. Profits ou pertes nettes sur opérations financière	10 478	
	128 982	Plus-values
	118 504	Moins-values
d. Autres revenus nets non liés à l'intérêt	2 492	
	119	Produits d'exploitation sur immobilier
	2 372	Autres produits d'exploitation
<b>5. Revenus nets d'intérêts et non liés à l'intérêt</b>	<b>77 012</b>	
<b>6. Frais d'exploitation</b>	<b>37 687</b>	
a. Frais de personnel	20 203	Traitements et salaires, honoraires et autres charges de personnel
b. Frais relatifs aux locaux et matériel	2 216	
	688	Charges d'exploitation sur immobilier
	1 528	Amortissement des actifs financiers
c. Autres frais d'exploitation	15 268	
	13 906	Autres charges d'exploitation
	1 362	Prime versée au Fonds de garantie
<b>7. Revenus nets avant provisions</b>	<b>39 325</b>	
<b>8. Provisions nettes</b>	<b>10 368</b>	
a. Provisions sur prêts	8 901	
	8 834	Pertes sur prêts (nettes)
	67	Pertes sur garanties (nettes)
b. Provisions sur titres	7	Pertes sur titres
c. Autres provisions nettes	1 460	
	2 207	Décotes d'actifs financiers (nettes)
	97	Moins-values de cession d'actifs financiers
	7	Charges et pertes exceptionnelles
		Moins :
	799	Plus-values de cession d'actifs financiers
	53	Produits exceptionnels
<b>9. Résultat avant impôt</b>	<b>28 957</b>	
<b>10. Impôt sur le résultat</b>	<b>8 798</b>	<b>Impôts</b>
<b>11. Résultat net après impôt</b>	<b>20 159</b>	
<b>12. Bénéfices distribués</b>	<b>3 782</b>	<b>Dividendes</b>
<b>13. Bénéfices non distribués</b>	<b>16 377</b>	

## Norvège

Concordance du bilan – Ensemble des banques – 2009

Présentation de l'OCDE	Millions NOK	Présentation nationale
<b>Actif</b>		<b>Actif</b>
<b>14. Caisse et avoirs auprès de la Banque centrale</b>	<b>86 488</b>	
	6 278	Billets et pièces
	80 210	Dépôts, secteur 150 – Banque centrale de Norvège
<b>15. Dépôts interbancaires</b>	<b>305 337</b>	<b>Dépôts hors secteur 150 – Banque centrale de Norvège</b>
<b>16. Prêts</b>	<b>2 370 750</b>	<b>Prêts (dont provisions pour pertes sur prêts)</b>
<b>17. Valeurs mobilières</b>	<b>744 678</b>	
	233 286	Bons du Trésor à court et moyen terme, certificats négociables, billets de trésorerie
	62 345	Actions, participations et autres certificats représentatifs de capital primaire
	449 046	Obligations au porteur
<b>18. Autres actifs</b>	<b>191 177</b>	<b>Poste résiduel</b>
<b>Passif</b>		<b>Passif</b>
<b>19. Capital et réserves</b>	<b>195 023</b>	<b>Fonds propres</b>
<b>20. Emprunts auprès de la Banque centrale</b>	<b>74 600</b>	<b>Autres prêts, secteur 150</b>
<b>21. Dépôts interbancaires</b>	<b>767 789</b>	<b>Dépôts secteurs 150, 210-259, 910-929 (c'est-à-dire secteurs des banques)</b>
<b>22. Dépôts des clientèles non bancaires</b>	<b>1 560 324</b>	<b>Dépôts secteurs non bancaires</b>
<b>23. Obligations</b>	<b>557 799</b>	<b>Obligations au porteur</b>
<b>24. Autres passifs</b>	<b>542 895</b>	
	100 560	Certificats négociables, etc.
	262 185	Autres emprunts
	..	Certificats fiduciaires/participatifs
	180 150	Autres passifs
	..	Actions préférentielles
<b>Total du bilan</b>		<b>Total du bilan</b>
<b>25. Total en fin d'exercice</b>	<b>3 698 430</b>	
<b>Pour mémoire</b>		<b>Pour mémoire</b>
<b>Actif</b>		<b>Actif</b>
<b>27. Valeurs mobilières à court terme</b>	<b>233 286</b>	<b>Titres du Trésor à court et moyen terme, certificats négociables, billets de trésorerie</b>
<b>28. Obligations</b>	<b>449 046</b>	<b>Obligations au porteur</b>
<b>29. Actions et participations</b>	<b>62 345</b>	<b>Actions, participations et autres certificats représentatif du capital primaire, etc.</b>
<b>30. Créances sur des non-résidents</b>	<b>660 736</b>	<b>Actif (secteurs institutionnels étrangers plus billets et pièces étrangers)</b>
<b>Passif</b>		<b>Passif</b>
<b>31. Engagements envers des non-résidents</b>	<b>1 308 855</b>	<b>Passif (secteurs institutionnels étrangers hors capital social)</b>



Extrait de :

## OECD Banking Statistics: Methodological Country Notes 2010

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264089907-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Norvège », dans *OECD Banking Statistics: Methodological Country Notes 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/bank\\_country-200-22-fr](https://doi.org/10.1787/bank_country-200-22-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).